

DÉCISION DU PRESIDENT

Décision N° CC-DEC-2025-060

Portant signature du devis avec la SARL PATTE pour la fabrication et la pose d'un garde-corps fixe à la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Le 5ème Vice-président de **TERRE D'AUGE**,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu la délibération du Conseil communautaire N° CC_DEL_2024_081 du 12 septembre 2024, déléguant une partie de ses attributions au Président,

Vu l'arrêté du Président N° CC_AR_2025_002 du 24 février 2025, portant délégation de fonction et de signature au 5ème vice-président,

Vu le code de la commande publique,

Vu le devis N° D24-00189 de la SARL PATTE d'un montant de 5 737.45€ HT, soit 6 884.94€TTC pour la fabrication et la pose d'un garde-corps fixe à la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque,

Considérant la nécessité de la mise aux normes et de la sécurité en déchetterie, notamment la prévention des chutes,

DECIDE

De signer le devis N° D24-00189 de la SARL PATTE d'un montant de 5 737.45€ HT, soit 6 884.94€TTC pour la fabrication et la pose d'un garde-corps fixe à la déchetterie Terre d'Auge à Pont l'Evêque

Fait à Pont l'Evêque, le 04 août 2025

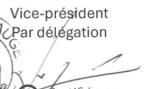
Certifiée exécutoire après transmission au contrôle de

légalité et publication dématérialisée mise en ligne le

...25/.08../2025

Le Vice-président par délégation,
M Bernard DUPRE

M. Bernard DUPRE
Vice-président
Par délégation



Certifié par
Dematis



20/08/2025 10:01

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, la présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen – 3, rue Arthur Leduc, 14000 CAEN – dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « *télercours citoyens* » accessible par le site internet www.telerecours.fr. La décision peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la communauté de communes TERRE D'AUGE - 9 rue de l'hippodrome - 14130 Pont l'Evêque- dans les mêmes conditions de délai.

REÇU EN PREFECTURE

le 25/08/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-014-2414 00878-20250820-CC_DEC_2025